

AFFAIRE N°26/1 - Acquisition d'un terrain bâti situé à Sainte-Clotilde, appartenant à M. MORENO Pedro.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti de 1 332 m2 situé à l'arrière de la Mairie de Sainte-Clotilde.

Ce terrain bâti d'une construction en dur a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de M. MORENO Pedro, pour le prix de 272 000 F, soit une majoration de l'ordre de 20 % par rapport aux Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à procéder à l'acquisition de cet immeuble qui constituera une réserve foncière appréciable dans l'immédiat et permettant à plus ou moins long terme l'extension de la Mairie de cette localité,

- à régler au Notaire la somme correspondant au montant de ses honoraires.

La dépense globale sera prélevée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE